

et des mesures visant à faire baisser le cours du dollar, elle a pris des mesures précises pour régler des causes relevant de la législation commerciale. Bien que l'approche générale n'ait pas été abandonnée, le climat politique qui règne à Washington force l'Administration à mettre l'accent sur des mesures répressives et à pourfendre les pratiques commerciales inévitables.

La façon dont le gouvernement canadien a réglé la question du bois d'oeuvre récemment a suscité bon nombre de critiques au Canada. À mon avis, ces critiques sont injustifiées et reposent en grande partie sur de mauvaises informations ou de fausses prémisses. Compte tenu du volume considérable des exportations menacées et comme il était très peu probable que le département du Commerce renverse sa détermination préliminaire concernant le subventionnement, il eut été téméraire pour le gouvernement de s'en remettre à un coup de dés et de laisser l'enquête suivre son cours jusqu'à détermination finale. Un gouvernement responsable ne pouvait prendre un risque de cette importance.

On peut estimer que l'accord obtenu est imparfait ou coûteux, mais je suis convaincu qu'il était impossible de faire mieux compte tenu des circonstances. L'accord permet aux provinces de gérer leurs propres ressources. Nos pratiques de gestion forestière échappent davantage au contrôle américain que si un droit compensateur avait été imposé. L'accord représente des recettes supplémentaires de 500 à 600 millions \$ pour les provinces, recettes qui autrement seraient allées grossir le Trésor américain. Dernier point, mais non le moindre, l'accord annule le dangereux précédent qu'avait créé la détermination préliminaire. Étant donné la faible marge de manoeuvre dont disposaient nos négociateurs, je pense que cet accord représente un succès honorable.

Les membres du 100<sup>e</sup> Congrès renouvelleront leurs efforts pour refondre les lois américaines en matière de commerce. Lors du dernier Congrès, le projet de loi omnibus adopté par la Chambre des représentants a été qualifié par certains observateurs de pire initiative commerciale depuis Smoot-Hawley. Il servira de base aux nouvelles initiatives du Congrès. L'Administration devra choisir entre recourir au veto présidentiel ou négocier avec le Congrès à majorité démocrate afin de limiter la portée et les conséquences du projet de loi.

Tous ces facteurs ont amené les Canadiens à changer leur façon de réagir aux pressions protectionnistes américaines.